

FÉVRIER 2026

n°10

La revue des
propriétaires privés

Parlons Forêts

HAUTS-DE-
FRANCE
NORMANDIE

Dossier :
L'équilibre
sylvo-cynégétique



RUBRIQUES

- Actualités p 3
- Dossier : *L'équilibre sylvo-cynégétique* p 4
- Débardage à cheval p 10
- Zoom sur l'érable ondé p 11
- Agenda p 12

Parlons forêts Hauts-de-France Normandie n°10

Publication :

Centre National de la Propriété Forestière
Direction Régionale Hauts-de-France –
Normandie

Site Normandie :

Cap Madrillet – Bât. B
125, Av. Edmund Halley – CS 80004
76801 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY
02 35 12 25 80 – normandie@cnpf.fr

Site Hauts-de-France :

96, rue Jean Moulin
80000 AMIENS
03 22 33 52 00 – hauts-de-france@cnpf.fr

Site web : hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

Directeur de la publication :

Régis LIGONNIÈRE

Rédaction :

Tess DE BACKER et Romain MANI

Numéro visé par le comité de relecture du CNPF Hauts-de-France – Normandie

Maquettage : Grand Nord l'Agence

Dépôt légal : février 2026

ISSN : 3001-9907

Crédits photo de couverture :

Olivier Martineau © CNPF

Abonnement : trimestriel gratuit édité en format papier et numérique. Cette revue vous est adressée sur base d'informations cadastrales. Si vous ne souhaitez plus en être destinataire, vous pouvez adresser votre demande auprès du CNPF.



ÉDITORIAL

L'équilibre forêt-gibier, un défi de gestion qui nécessite une approche combinée entre chasse, concertation, et sylviculture adaptée

© Bernard Collin



Le renouvellement des peuplements, par plantation ou régénération naturelle, est le pilier de la gestion durable des forêts, qu'elles soient privées comme publiques. Son succès repose sur une succession d'étapes, fortement influencées par de multiples facteurs écologiques et sylvicoles. Parmi ces facteurs, les ongulés (cerf en premier lieu, chevreuil et sanglier) occupent un premier rôle et leur influence ne cesse de grandir dans notre région.

Les populations de grand gibier continuent d'augmenter en Hauts-de-France comme ailleurs, et ce malgré la mise en place de plans de chasse censés réguler leur nombre pour maintenir un équilibre avec les milieux forestiers et agricoles. Les dégâts générés par l'explosion de cette faune (abroutissements, écorçages, frottis) ralentissent voire empêchent la croissance des arbres, et annihilent les efforts des forestiers qui procèdent au renouvellement obligatoire de leurs peuplements.

Plus de 1 500 000 animaux grands gibiers ont été aux tableaux de la saison 2024-2025, un record : plus de 900 000 sangliers, plus de 90 000 cerfs et 570 000 chevreuils. En y regardant de plus près, depuis de nombreuses années et en ne considérant pas le sanglier, espèce dont le plan de chasse n'est pas obligatoire, il faut malheureusement constater qu'il n'est prélevé que 70 % environ des animaux attribués. La question ! On peut facilement conclure et comprendre l'augmentation permanente des populations de gibier. Les dégâts aux cultures agricoles, indemnisés par les Fédérations départementales des chasseurs deviennent « dérisoires » à côté des dizaines de millions d'euros versés par les compagnies d'assurance aux victimes de sinistres de la route dus au grand gibier. Des solutions existent, pour certaines trop complexes ou non adaptées aux petits territoires forestiers, aux traditions et modes de chasse de notre pays.

La tendance sociétale et environnementale de la forêt amène de nouvelles contraintes, avec un regard parfois accusateur des promeneurs sur la chasse et une mauvaise compréhension du rôle des cervidés sur la bonne santé de la forêt. Cela s'ajoute à la diminution du nombre de chasseurs d'année en année et à la non-réalisation de toutes les attributions en grands cervidés. Cette situation ne peut être durable dans le temps :

il faut que les propriétaires fassent valoir leurs droits pour réguler les populations et réaliser les quotats ! L'objectif de ce dossier est de vous inciter à devenir acteur, en vous aidant des nouveaux outils à votre disposition.

L'équilibre forêt-gibier demeure encore actuellement un concept générant, un rapport de force entre groupes d'intérêts antagonistes : il est vital de retrouver une entente entre ces différentes volontés pour parvenir à restaurer un équilibre forêt-gibier viable et résilient à l'avenir. Le rêve peut devenir réalité. L'espoir fait vivre, mais comme sur une corde raide, disait Paul Valéry.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce numéro,

Bernard COLLIN

Conseiller de Centre pour le département du Nord au CNPF Hauts-de-France Normandie
Président du Syndicat des forestiers privés du Nord (Fransylva 59)
Président d'honneur de la Louveterie de France

Toute l'équipe du CNPF Hauts-de-France Normandie vous souhaite une excellente année 2026 !

Les équipes d'Amiens et de Saint-Etienne-du-Rouvray tiennent à vous adresser leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qui nous l'espérons sera profitable pour l'ensemble de la forêt privée et de ses acteurs !

A l'occasion de la réunion de service de janvier de la délégation, le bilan 2025 des actions de travail, d'accompagnement des propriétaires forestiers, d'expérimentation ou encore de vulgarisation a été réalisé, en lien avec le contrat d'objectifs national du CNPF. Cette journée a également été l'occasion d'échanger sur les missions des différents agents et de réaffirmer le rôle des équipes dans le conseil et le développement de la gestion durable des forêts privées, en lien privilégié avec les propriétaires, premiers concernés.



Retrouvez les nouvelles parutions du CNPF Hauts-de-France Normandie sur notre site internet

Notre délégation poursuit sa mission de vulgarisation et de partage de connaissances aux propriétaires forestiers, gestionnaires et autres publics de la forêt avec la mise en ligne sur notre site internet de nombreux documents en libre accès. La diffusion de cette documentation est un indispensable dans la réponse de la forêt privée aux nouveaux enjeux auxquels elle se confronte : changement climatique, prise en compte de la biodiversité forestière, résultats d'expérimentation régionale, renouvellement des peuplements ou encore Défense des Forêts Contre les Incendies.

Si vous ne les avez pas encore consultées, retrouvez les dernières parutions sur notre site internet, dans la rubrique « **Fiches et brochures techniques** » :

- Etude de l'influence de la gestion forestière sur la flore vasculaire et sa diversité (2026)
- Expérimentation « Mésanges et processionnaires » - étude de l'influence de la pose de nichoirs à mésanges sur les populations de chenilles de processionnaires du chêne (*Thaumetopoea processionea*) (2026)
- Itinéraires de renouvellement des peuplements feuillus régularisés : fiches techniques (2025)
- Le Lierre grimpant : un sylviculteur à part entière (2025)
- Les incendies en forêt – évolution du risque feux de forêt en Hauts-de-France (2025)
- Les potentialités des Pins sylvestre et laricio de Corse en Normandie (2024)
- Fiches cultivars de peuplier pour la région Hauts-de-France (mise à jour 2024)
- Renouvellement des peuplements feuillus régularisés (2024)



Fiscalité forestière

En 2026, le coefficient d'actualisation des revenus cadastraux des parcelles non bâties évolue : il faut multiplier le taux de 2025 par 1,008 (soit 0,8 % d'augmentation), à nature de culture et classe inchangées. Pour rappel, cette actualisation résulte de la moyenne de deux indices de l'INSEE, telle que prévue par l'article 1518 bis du Code général des Impôts dans son dernier alinéa. Elle impacte directement la taxe foncière (payée à l'automne) et le forfait forestier 2026, qui sera à déclarer en 2027.



Vu dans...

Le communiqué de presse de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine du 15 janvier 2026 : **des résultats rassurants concernant le nématode du pin**

Tous les résultats d'analyses effectuées autour de la parcelle contaminée sont revenus négatifs. Dans la zone dite infestée (ZI) de 500 mètres autour du foyer, tous les arbres d'espèces sensibles ont été observés. Ceux qui étaient dépérissant ont été identifiés et des échantillons ont été prélevés pour analyse en laboratoire. En dehors de la parcelle initialement détectée comme infestée tous les résultats sont négatifs.

Sur cette parcelle, 17 arbres ont été reconnus contaminés sur 59 dépérissant. Ils ont tous été abattus, broyés et enlevés entre le 16 et le 18 décembre. Au total, dans la ZI et dans un rayon 3 kilomètres autour de cette ZI, ce sont à ce jour 880 prélèvements qui sont négatifs.

Plus d'informations au lien suivant : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Actualites/Nematode-du-pin-les-premiers-resultats-sont-rassurants>



Dégâts de cervidés sur les forêts : des solutions existent

Ce dossier consacré à l'équilibre forêt-gibier fait le point sur les outils à disposition des propriétaires forestiers et des gestionnaires pour déclarer les dégâts de gibier dans les peuplements et les plantations, et de l'importance de réaliser des signalements pour alerter sur les situations de déséquilibre rencontrées. Des pistes de solutions sont également explorées par l'intermédiaire d'interviews et de retours d'expérience de plusieurs acteurs du territoire.

Une problématique qui nécessite de nouveaux outils

En Hauts-de-France comme dans les autres régions du territoire métropolitain, l'expansion géographique et quantitative du cerf en dehors de ses bastions historiques ainsi que l'accroissement des populations de chevreuils **exercent une pression inédite sur les renouvellements forestiers**.

Les situations de dépérissement des peuplements (suite, notamment, à la chalarose sur le frêne) et les besoins de replanter des essences plus méridionales face aux changements climatiques **entraînent un renouvellement plus conséquent des forêts, qui deviennent alors davantage vulnérables à la dent des cervidés**. Cet effet « ciseau » induit des dégâts de plus en plus nombreux et **incompatibles avec les engagements de gestion durable** pris par les propriétaires dans leur document de gestion ou pour la certification PEFC. Il met **surtout en danger l'écosystème forestier en appauvrissant la régénération naturelle et le sous-étage**.

L'équilibre forêt-gibier consiste à adapter la population des cervidés à la capacité nourricière et d'accueil de la forêt. Il s'agit du principe de la gestion adaptative prônée par les chasseurs. Actuellement, cette gestion est très difficile à mener et nécessite un dialogue plus régulier, ainsi qu'un travail en étroite collaboration, avec les équipes locales de chasses et les fédérations départementales des chasseurs. **Ce n'est qu'à cette condition que l'équilibre pourra être conservé dans les propriétés forestières**.

Dans notre région, **le déséquilibre est notable**, avec des renouvellements ardues voire impossibles à entreprendre dans certains secteurs (ou pour certains types de peuplements, par exemple les peupleraies) : il est donc **indispensable d'alerter les acteurs** sur cette problématique. C'est dans ce but que les forestiers publics et privés du territoire (syndicat Fransylva, Union des coopératives, Experts forestiers de France, CNPF, ONF et communes forestières) ont développé, de manière concertée, **une plateforme nationale de déclaration de dégâts de gibier** dans les peuplements.



Philippe Van Lerberghe © CNPF

L'écorçage, un dégât extrêmement préjudiciable pour la croissance des arbres et la qualité future du bois

Déclarer ses dégâts pour définir un constat commun du déséquilibre

Il est fondamental de faire un **constat partagé** du déséquilibre forêt-gibier, c'est-à-dire réalisé conjointement entre chasseurs et forestiers, sur le terrain. Cela permet tout d'abord **d'objectiver les dégâts**, qui peuvent avoir été surévalués dans un premier temps ou imputables à certains travaux forestiers (dégâts liés au broyage par exemple). Ensuite, cela permet de **sortir de débats potentiellement infructueux et de rendre compte de l'ampleur des dégâts** (qu'elle soit forte ou faible), auprès de chacun. Enfin, cela donne une **preuve visuelle donc tangible de l'impact des dégâts de gibier sur la survie et/ou la forme des arbres**, et donc sur leur future valeur économique.

Pour quantifier et déclarer des dégâts observés sur le terrain, **une plateforme nationale a été mise à disposition des propriétaires forestiers**. Elle est disponible au lien suivant : <https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/index.php>



et une application a également été développée pour un accès directement sur smartphones ou tablettes (QR code dans l'encart en fin d'article). Ce service gratuit intègre un ensemble de tutoriels (documents ou vidéos) pour guider pas à pas les utilisateurs.

Exemple de ressource technique disponible sur la plateforme (ici, fiche sur l'abrouissement)



Tout signalement peut être partagé avec votre gestionnaire pour l'alerter de la situation sur votre propriété. Les observations renseignées seront également consultables par les propriétaires forestiers qui vous représentent au sein des différentes commissions liées à l'établissement des plans de chasse, leur permettant ainsi **de mieux vous défendre**. Un **bilan statistique anonyme** est par ailleurs transmis aux services de l'Etat, aux fédérations de chasseurs ainsi qu'aux forestiers pour les **aider à piloter les territoires en déséquilibre et trouver les solutions adaptées**. Au-delà de ces usages, les données renseignées **demeurent strictement privées et le public n'y a pas accès**.

Le signalement est important car il est le point de départ pour échanger avec les chasseurs actifs sur votre propriété, ainsi qu'avec la fédération départementale.

Comme il est partagé et repose sur une **méthodologie validée scientifiquement**, il **constitue un élément non contestable** :

- ▶ **Moins de 15% de dégâts** : situation équilibrée
- ▶ **De 15 à 25%** : le déséquilibre est présent et il faut agir sans tarder
- ▶ **Plus de 25% de dégâts** : le peuplement est en situation critique et il faut agir en urgence.

Le constat donne ensuite la possibilité d'analyser la situation sur les trois familles de causes de déséquilibre et **de définir des actions d'amélioration** en fonction des possibilités :

- **L'organisation de la chasse par les chasseurs du territoire**
 - *par exemple* : est-ce que le plan de chasse est réalisé à 80% au 31/12 ? Si ce n'est pas le cas, c'est un levier important pour réduire les dégâts ;
- **L'organisation de la chasse par la fédération départementale** en charge du service public d'attribution des plans de chasse
 - *par exemple* : la fédération dispose-t-elle de données sur les indices de changements écologiques qui évaluent la pression des cervidés et leur état d'équilibre ou est-ce que vos demandes de plans de chasse sont satisfaites ? ;
- **La gestion forestière**
 - *par exemple* : les cloisonnements des plantations suivent-ils la ligne des plants ou l'interligne ? Dans le premier cas, les plants sont « offerts » à la dent des cervidés.

Vous pouvez retrouver le détail des causes du déséquilibre sur le site suivant : <https://equilibre-foret-gibier.fr/>



Sylvain PILLON
Chef de projet Equilibre forêt-gibier au CNPF

La plateforme forêt-gibier en bref

(CNPF, UCFF, Fransylva, EFF, ONF et Fédération des Communes Forestières de France)

La plateforme forêt-gibier est un outil en ligne, partagé entre les propriétaires forestiers publics et privés, leurs conseillers et leurs gestionnaires. Elle permet de signaler les dégâts occasionnés par le grand gibier dans les forêts.

L'identification des zones sensibles ou endommagées a pour objectif de mettre en place des plans d'action adaptés, en relation avec les chasseurs.

A retrouver au lien suivant et/ou sur application : <https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/>

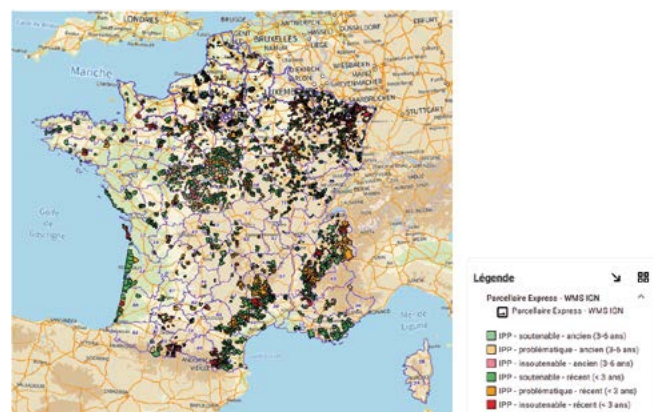


L'Indice de Pression sur les Propriétés : un nouvel outil d'aide à la décision

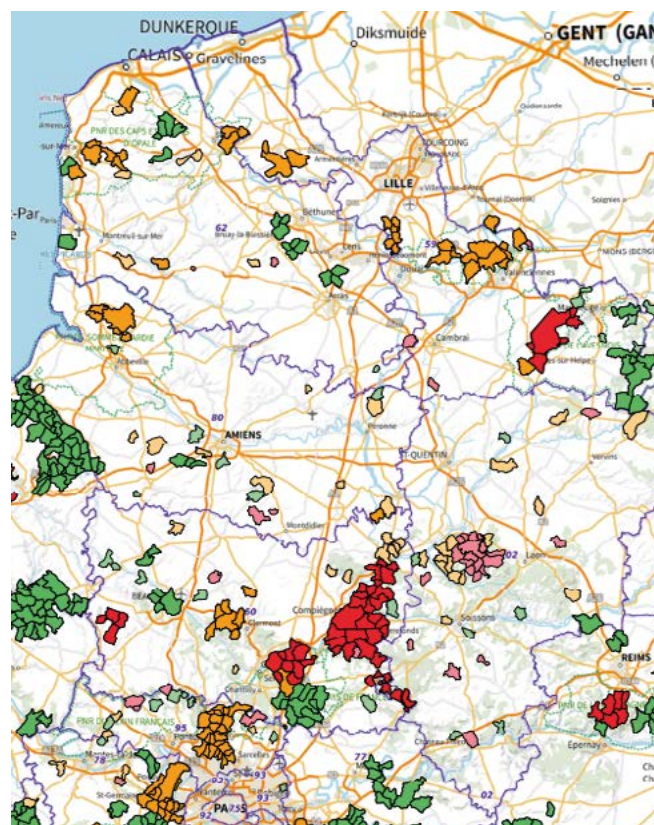
Les déséquilibres forêt-gibier n'échappent pas aux contraintes du moment : le **besoin de hiérarchiser les territoires pour se concentrer sur les zones les plus problématiques**.

Comme il n'est pas réaliste d'envisager de disposer de constats partagés inventoriant les dégâts dans toutes les parcelles, il est rapidement apparu nécessaire de construire un **indicateur synthétique, rapide mais néanmoins fiable**. Ainsi en 2016, en régions Centre-Val-de-Loire et Ile-de-France, un nouvel indice a été élaboré : **l'Indice de Pression sur les Propriétés (IPP)**. Il consiste, après une visite de terrain (visite de Plan Simple de Gestion ou visite-conseil) et après observation des indicateurs de présence du gibier (abrouissements, frottis, couchettes, coulées, fèces, etc.), à **quantifier le déséquilibre selon trois niveaux : absent, latent ou avéré**. La **fiabilité** de cet indice a été éprouvée par l'INRAe (organisme de recherche), qui a confirmé que les résultats étaient concordants avec des analyses plus poussées et coûteuses en temps.

Depuis maintenant 10 ans, dans ces deux régions pilotes, il est utilisé et mis à disposition des chasseurs et des DDT lors des commissions des plans de chasse. Cet indicateur, comme d'autres, participe à **prendre des décisions courageuses sur les territoires qui sont clairement en déséquilibre**. Il n'est plus possible d'ignorer la réalité de terrain et ainsi les acteurs peuvent concentrer leurs efforts sur les points "chauds" qui sont très souvent communs entre les niveaux agricole et forestier.



Pour les Hauts-de-France, la carte est encore parcellaire car le dispositif a été déployé en 2022. Toutefois, le **territoire sera couvert très progressivement grâce aux techniciens du CNPF chargés de l'instruction des Plans Simples de Gestion**. L'indice IPP sera également bientôt intégré dans le **baromètre national** piloté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'INRAe et dans lequel participent Fransylva, l'ONF, le CNPF, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et l'Association Nationale des Chasseurs de Grands Gibiers (ANCGG).



Visualisation à l'échelle communale de la pression des ongués sur les forêts publiques et privées

Source : Plateforme forêt-gibier

Antoine DE LAURISTON et Sylvain PILLON

Propriétaire dans le Pas-de-Calais et Conseiller de Centre du CNPF Hauts-de-France Normandie / chef de projet Equilibre forêt-gibier au CNPF

Cartographie des abrouissements observés dans le Loiret sur les trois dernières années



Cet indicateur est repris dans la plateforme nationale des dégâts, élaborée par tous les partenaires forestiers. Chaque commune disposant de données se voit alors colorée selon son niveau de déséquilibre (absent, latent ou avéré).

Témoignages

*Un territoire dédié à une sylviculture de qualité qui offre un biotope accueillant pour le gibier
(Jean de Maistre, sylviculteur)*



© Marie Pillon

► Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Gérant d'un groupement forestier de 130 ha dans le sud de l'Oise, j'ai été, pendant de longues années, gestionnaire forestier. Cette vie professionnelle très riche m'a permis d'apprécier différents contextes sylvicoles, mais aussi cynégétiques. Sylviculteur et chasseur, j'ai toujours eu à cœur de combiner ces deux activités complémentaires. Que ce soit en tant que lieutenant de Louveterie, membre de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune sauvage (CDCFS) ou en tant qu'administrateur du syndicat forestier de l'Oise, j'ai toujours été pleinement engagé sur la question de l'équilibre forêt-gibier.

► Comment cela se traduit, concrètement, sur votre territoire ?

Mon Plan Simple de Gestion prévoit la mise en renouvellement de 15 ha. Ces surfaces ouvertes constituent, bien évidemment, un biotope favorable au gibier, mais elles sont aussi des surfaces à risques. Pour éviter les concentrations d'animaux, j'ai **réparti les mises en renouvellement sur l'ensemble du massif**.



© Jean de Maistre

Répartition des zones de renouvellement sur l'ensemble du massif

De même, le territoire est maillé de cloisonnements, pour certains enherbés. Ces infrastructures présentent un double avantage : **canaliser le déplacement des engins forestiers lors du débardage et créer des zones de gagnage pour le gibier**, tout en participant à la sécurité de la pratique de la chasse. Par ailleurs, pour limiter la survenue de dégâts sur les jeunes plantations, **des tirs d'été ciblés sont réalisés** sur les

zones en régénération. A cette fin, je mets à disposition des chasseurs des miradors légers et donc facilement déplaçables au gré des parcelles renouvelées. L'objectif est de prélever le(s) brocard(s), responsable(s) des frot-tis. Cette intervention, dès le mois de juin, limite fortement les dommages aux jeunes peuplements. Enfin, en matière sylvicole, on peut agir pour limiter la survenue de dégâts : maintien du recrû autour des plants, ouverture de cloisonnements adéquats, éclaircies régulières, etc.



© Marie Pillon

Exemple de mirador en chaise haute : placés en position haute sur les miradors, les chasseurs peuvent prélever de manière aisée les brocards

► Si vous deviez transmettre un message, quel serait-il ?

En matière de chasse, tous les territoires ne se valent pas : **ceux qui présentent une meilleure capacité nourricière et d'accueil sont légitimes à demander des plans de chasse plus importants**. Aujourd'hui, notre plan de chasse « chevreuil » s'élève à 16 bracelets pour une surface boisée de 130 ha. Il n'était que 12 bracelets il y a quelques années, avant les mises en régénération/ plantations. Cette augmentation est la **conséquence d'un biotope favorable au gibier**, mais aussi de la nécessité d'opérer une pression de chasse suffisante pour limiter les dégâts sur les plants. Je n'ai aucune difficulté à réaliser ce plan de chasse ; synonyme que les animaux sont présents car le milieu leur est favorable.

En matière sylvicole, j'ai un principe : les exploitations ne sont jamais mises en suspens pendant la période de chasse. **Les bûcherons et débardeurs ne font pas fuir les animaux !** Un dialogue régulier avec mon locataire de chasse permet de se concerter sur les différentes dates pour que chaque activité puisse être menée sur le territoire.

De mon point de vue, les baux de chasse devraient systématiquement comporter un paragraphe consacré à l'équilibre forêt-gibier, pour mettre en place un dialogue entre deux activités qui se méconnaissent et restent parfois sur des idées reçues erronées. C'est ainsi que pendant plusieurs années, nous avons accueilli les réunions coanimées par le Syndicat et la Fédération de chasse de l'Oise. Ces dernières étaient l'occasion d'échanges riches, constructifs et dépassionnés.

Les défis à relever sont encore de taille et nombreux, mais je demeure persuadé que **le dialogue et l'écoute devraient pouvoir résoudre un certain nombre des difficultés observées sur le terrain.**

*Améliorer le dialogue pour avancer sur l'équilibre forêt-gibier
(Julien Closier, agent de développement et responsable des formations à la Fédération des Chasseurs de l'Oise)*



© Fédération de chasse de l'Oise

Depuis plusieurs années, la Fédération départementale des chasseurs de l'Oise, en partenariat avec les forestiers privés, organise des formations sur l'équilibre sylvo-cynégétique. Chasseurs et forestiers échangent sur les enjeux des uns et des autres pour que chacun prenne conscience et connaissances des problématiques rencontrées sur le terrain.

Bien souvent, les acteurs d'un territoire manquent de dialogue entre eux. Les chasseurs n'ont pas souvent connaissance de la gestion sylvicole menée sur leur territoire. A l'inverse, les forestiers n'ont pas toujours les éléments sur la gestion du gibier. Accueillir de la grande faune n'est pas incompatible pour qu'une forêt puisse grandir sainement. Cependant, chacun doit connaître le rôle et les enjeux de l'autre afin d'harmoniser leurs compétences pour offrir une capacité d'accueil favorable au gibier sans compromettre l'activité sylvicole.

Ces journées permettent à chacun d'échanger, de mieux comprendre les problématiques et de surtout travailler en partenariat. Dans de nombreux cas, le propriétaire forestier est également chasseur mais ne dispose pas forcément de tous les conseils en matière de gestion du biotope et des espèces.

C'est l'objectif de ces formations où chaque acteur bénéficie d'un appui pour qu'à l'issue, ils puissent repartir avec tous les outils nécessaires et utiles afin de poursuivre le travail mené au sein de leur territoire.

Propos recueillis par Marie PILLON
Déléguée générale de Fransylva Hauts-de-France

Retours d'expérience dans la région

Marie PILLON
(déléguée générale à FRANSYLVA Oise)



La gestion forestière est complexe car elle doit intégrer de multiples facteurs. Certains d'entre eux sont bien connus des propriétaires : changement climatique, opportunité d'implanter de nouvelles essences, problèmes sanitaires, etc.

Mais force est de constater que le sujet « chasse » occupe une place particulière. Il peut être synonyme de « passion » pour certains, ou d'une forme de « détachement » pour d'autres pour qui « La chasse.... Je ne sais pas. Voyez avec mon chasseur ». Or, dès lors que la présence et le type de gibier influencent les décisions sylvicoles ou peuvent avoir un impact sur les peuplements, il est indispensable que tout propriétaire forestier, et ce même s'il loue son territoire de chasse, s'empare du sujet. Cette implication peut se faire de plusieurs manières :

- **Se former** : cette action est importante. C'est l'occasion de mieux appréhender les différents enjeux, mais aussi celle de découvrir de quelle manière améliorer son territoire de chasse tout en menant une sylviculture de qualité. C'est aussi l'opportunité de battre en brèche des idées reçues !
- **Dialoguer/Echanger** : ce dialogue doit être réalisé à plusieurs échelons : en 1er lieu avec votre chasseur bien sûr... mais il est aussi important de partager avec vos différents représentants.

Le partage d'information : une étape fondamentale !

Vos organismes forestiers (syndicat et CNPF) siègent en commission d'attribution de Plan de Chasse. Ces commissions sont importantes car elles fixent le niveau de prélèvement pour chaque territoire de chasse, mais aussi à l'échelle de l'unité de gestion cynégétique. Or, pour mener à bien cette mission, il est important que vos représentants disposent de retours du terrain.

D'un point de vue sylvicole, deux informations leur sont utiles :

- Connaître les parcelles en renouvellement (parcelles dites « sensibles »). Cette donnée permet d'agir préventivement, en sollicitant, si la situation le justifie, une accentuation de la pression de chasse. Objectif : éviter la survenue de dommages.
- Les dégâts réellement constatés (abroutissement, frottis et/ou écorçage).

Pour leur faire parvenir ces informations, plusieurs solutions existent :

- Via la plateforme équilibre forêt gibier (cf. page 4).
- Si vous n'êtes pas à l'aise avec cet outil ? Transmettez les informations par mail à votre syndicat.

A noter que certains syndicats prennent aussi l'initiative de vous adresser des questionnaires. Courts et simples, n'hésitez pas à les compléter.

Chacun de vos retours est important ! Mis en perspective des données sur les populations d'animaux, ils participent à affiner notre vision, à objectiver la situation, et ainsi à étayer le dialogue avec nos partenaires de la chasse.



© Fransylva Oise

Clémence BESNARD et Tristan DERVAUX
(techniciens au CNPF Hauts-de-France
Normandie, antenne de Soissons (02))



En 2025, plusieurs propriétaires forestiers de l'Aisne ont signalé au CNPF et à Fransylva 02 d'importants dégâts de cervidés sur de jeunes plantations de peupliers. Une demi-journée de terrain a permis de diagnostiquer trois peupleraies plantées à la même période, comprenant différents cultivars (Koster, Vesten, Tucano, Diva), situées aussi bien en milieu forestier qu'en contexte agricole. Les observations ont révélé des dégâts d'écorçage et de frottis, compromettant la survie des plants.

Les relevés réalisés à l'aide des fiches Brossier-Pallu montrent qu'en moyenne 74 % des plants étaient touchés. Ce taux élevé met en évidence une pression forte et généralisée des cervidés, y compris hors des grands massifs forestiers. Face à cette situation, les propriétaires s'inquiètent de l'avenir de leurs parcelles et demandent une adaptation des plans de chasse par rapport à cette problématique.



Tristan Dervaux © CNPF

Propos recueillis par Tess DE BACKER
Ingénieure CNPF

Retour sur la réunion de découverte sur le débardage à cheval réalisée à Mingoval (62) – exemple concret en éclaircie de jeunes peuplements feuillus

Présentation du bois

La propriété est issue d'un boisement de terres agricoles dont la plantation a eu lieu à l'hiver 2005-2006. La station est **très favorable à la diversification et à la production forestière**, avec présence d'un limon profond frais, sans facteur limitant. La qualité du sol et l'investissement du propriétaire et de ses enfants dans le suivi sylvicole ont permis la constitution de **5 blocs de plantation distincts** :

- Un **bloc de 1,5 ha de chêne sessile** avec accompagnement d'aulne blanc, d'érable champêtre et de charme (densité 1141 plants/ha) ;
- Un **bloc de 1,5 ha de hêtre** avec accompagnement d'aulne blanc, érable champêtre et bouleau verruqueux (densité 1141 plants/ha) ;
- Un **bloc de 1 ha d'orme hybride Lutèce et érable sycomore supposé ondé** avec accompagnement d'aulne, de prunelier et de sureau noir (densité 952 plants/ha) ;
- **Deux blocs de 1 ha de noyers hybrides, MJ 209 pour l'un et NG 23 pour l'autre**, avec même accompagnement que pour les ormes (densité 952 plants/ha).

L'ensemble du bois est protégé par une haie périmétrale qui atténue les effets du vent. Malgré quelques difficultés sanitaires (verticilliose sur érables), **la croissance est soutenue et la vitalité est satisfaisante**. L'investissement du propriétaire dans le suivi (élagages, tailles, éclaircies et détourages) devrait garantir **une belle qualité de bois à l'avenir**.

Utilisation de la traction animale pour éclaircir les peuplements

Le peuplement est désormais âgé de 20 ans. La croissance soutenue des arbres **nécessite actuellement des interventions en éclaircie et détourage des**

arbres d'avenir préalablement désignés, notamment dans la parcelle de hêtres (sujet de la réunion). En raison de la forte sensibilité du sol au tassement et de la **réalisation des travaux sylvicoles par le propriétaire lui-même** (ce qui n'engendre donc pas de coûts externes), il a été choisi **de faire intervenir une entreprise de débardage à cheval pour sortir les bois des parcelles de l'ensemble du boisement**.

Cette opération est menée par Brigitte Catto, débardeuse professionnelle, qui travaille généralement avec deux chevaux. Au préalable, l'abattage des bois a été assuré par le propriétaire, **avec la précaution particulière de les faire tomber dans le sens des couloirs de circulation afin de faciliter la récupération par les chevaux**. Dans ce cadre précis d'éclaircie, **deux jours de travail ont été planifiés pour les 1,5 ha concernés** (1 jour de travail = 6h maximum pour préserver les chevaux – avec un second meneur et deux autres chevaux, un relais peut être mis en place pour optimiser le travail sur cette même durée). Tous les bois d'éclaircie sont valorisés en bois de chauffage, **dont la recette permet l'investissement dans ce type débardage (< 300 euros / jour)**.



Tess DE BACKER

Ingénieure CNPF

Avec les apports de Dominique Place (propriétaire forestier) et Brigitte Catto (débardeuse professionnelle)

De nombreux avantages

La réunion a mis en exergue **les nombreux avantages de la traction animale** pour un tel chantier : **préservation du sol forestier** (le limon est très sensible au tassement, aggravé par le passage des engins), **bilan carbone réduit**, **chantier local** (entreprise située à 40 min du lieu d'intervention) et **peu bruyant**. Malgré des conditions mouilleuses dans les parcelles, l'utilisation des chevaux limite fortement l'impact dans les parcelles et les cloisonnements, avec une **emprise diminuée par rapport aux machines** (largeur de deux chevaux) et **aucune contrainte de cisaillement dans le sol** (pas de patinage contrairement aux machines). Le sol est lissé en surface par le tractage des grumes mais **n'est pas atteint en profondeur et garde son intégrité : un indispensable pour conserver le potentiel productif d'un tel sol forestier**.

Pour aller plus loin :

Guide technique sur la traction animale en débusquage forestier
<https://meneurs.be/onenewebmedia/La%20traction%20animal%20en%20debusquage%20forestier.pdf>

Coordonnées de Brigitte Catto :
 brigitte.catto62@orange.fr



Présentation de l'érable ondé et retours sur un dispositif de plantation expérimental à Fréwillers dans le Pas-de-Calais

La fibre ondulée fait partie des particularités de texture de bois qu'il est possible de rencontrer chez différentes essences feuillues, souvent de façon fortuite une fois que les arbres sont déjà abattus et débités. L'érable sycomore, lorsqu'il présente cette ondulation, sous réserve qu'elle soit régulière et de qualité, est particulièrement prisé des marchés de niche comme la lutherie. Les prix de vente du bois à fibres ondulées étant proportionnels à sa rareté, il est important pour les propriétaires forestiers et les professionnels de la gestion d'appréhender les mécanismes d'apparition du bois ondé.

Description du bois ondé

L'Érable sycomore présente un bois homogène, de faible retrait et de couleur blanc nacré à blanc rosé. A l'état « normal », les fibres de bois sont droites et se développent de façon verticale. Lorsque l'érable est dit « ondé », **ces fibres ne sont plus droites mais ondulées, plus ou moins régulières et formées de bandes alternativement mates et brillantes**. De manière générale, plus les cernes annuels sont larges, plus l'ondulation est prononcée. Seul un petit pourcentage d'érables sycomores présente cette caractéristique dans leur bois.

Lorsque le bois est débité, l'ondulation se reconnaît assez nettement (cf. photo). **Sur pied, l'identification est bien plus délicate, voire impossible**. On peut remarquer des plis sinueux horizontaux (qui ne se croisent pas) au pied de l'arbre, mais bien souvent la seule technique infaillible est de prélever par flachis ou découpe d'un morceau d'écorce pour observer directement le bois au toucher (Michel Arbogast, 1992).



Ondulations visibles sur un billon fendu

Gilles Poulain © CNPF

Mise en place d'une expérimentation pour mieux caractériser l'origine de l'ondulation

Face à cette difficulté d'identifier les érables sycomores réellement ondes de ceux qui ne le sont pas, une **expérimentation a été mise en place dans le département du Pas-de-Calais** il y a une vingtaine d'années, avec l'appui de l'INRAE qui a fourni des plants d'érable supposé ondé. L'objectif de l'étude est de **déterminer si l'onde est bel et bien présente sur les arbres éclaircis (supposant une origine génétique) ou non (supposant que l'onde apparaît sous l'influence d'autres facteurs, qui seraient alors à déterminer)**.

Dispositif :

60 plants d'érables sycomores dont la descendance pourrait être ondé, répartis en 5 lots d'origine différente et installés par lignes en densité 416 plants/ha (6m x 4m), en mélange avec du merisier (cultivar Gardeline) et du chêne rouge d'Amérique. Les arbres sont aujourd'hui âgés de 18 ans et présentent un accroissement annuel moyen sur la circonférence compris entre 2,9 et 4,2 cm selon l'origine. Toutes les tiges ont été élaguées jusqu'à 5 m, et une éclaircie a été réalisée en décembre 2025.

Résultats de l'éclaircie

Avant l'éclaircie, en juillet, un marquage de 16 tiges a été effectué, avec flachis sur écorce destiné à évaluer le caractère ondé éventuel. Le taux de prélèvement est de 27 % (une centaine d'arbres marqués par ha).

L'éclaircie a ensuite été réalisée en décembre (valorisation bois de chauffage), et des billons ont été fendus et examinés sur les arbres flachés pour confirmer les observations visuelles de l'été.

Résultats : 100 % des arbres supposés ondes après flachis ont été confirmés après ouverture des billons sur le premier mètre de haut.

L'onde, présente majoritairement sur deux faces, était bien visible depuis la base. En revanche, aucune onde n'a été trouvée à mi longueur de la bille, ni en tête des arbres (hauteur découpe). Un arbre pris au hasard, supposé non ondé après flachis sur pied, s'est également révélé être ondé une fois abattu et fendu, mais moins nettement que les autres sujets. **L'étude semble donc confirmer que la fiabilité de la détection d'une onde sur de jeunes arbres demeure compliquée, mais apporte a priori le résultat encourageant, sur un nombre limité de tiges, de l'origine génétique de l'onde pour les cultivars fournis à l'époque.**

Une seconde éclaircie prévue par le propriétaire vers 2031 devrait permettre d'affiner les résultats et d'approcher au plus juste le % d'individus ondes sur la totalité de plantation.

Tess DE BACKER et Gilles POULAIN

Ingénieure et technicien CNPF HDFN

VOS CONTACTS

Equipe technique CNPF HDFN

CNPF – Hauts-de-France :

Clémence BESNARD 

clemence.besnard@cnpf.fr – 06 77 52 52 58

Tristan DERVAUX 

tristan.dervaux@cnpf.fr – 06 99 23 14 41

Julien LAGER (FOGEFOR et CETEF 62) 

julien.lager@cnpf.fr – 06 74 23 41 81

Gilles POULAIN (FOGEFOR 59)

gilles.poulain@cnpf.fr – 06 71 54 23 94

Juliette SANQUER

juliette.sanquer@cnpf.fr – 06 12 32 24 84

Aubin VALANCHER 

aubin.valancher@cnpf.fr – 07 61 24 54 62

CNPF – Normandie :

Cristel JOSEPH 

cristel.joseph@cnpf.fr – 06 07 97 21 57

Béatrice LACOSTE (FOGEFOR Norm.) 

beatrice.lacoste@cnpf.fr – 06 07 97 21 19

Cyril RETOUT 

cyril.retout@cnpf.fr – 06 79 45 33 40

Quentin MARECHAL

quentin.marechal@cnpf.fr – 06 07 97 21 25

CETEF et FOGEFOR

Hauts-de-France :

CETEF et FOGEFOR 02 : Tess DE BACKER

tess.de-backer@cnpf.fr – 06 98 14 18 50

CETEF 59 : Julien DELOBEL (COFNOR)

julien@cofnor.fr

FOGEFOR 59 : Gilles POULAIN

gilles.poulain@cnpf.fr – 06 71 54 23 94

CETEF et FOGEFOR 60 : Marie PILLON (Fransylva) 

marie.pillon@fransylva.fr – 03 44 36 00 22

CETEF et FOGEFOR 62 : Julien LAGER 

julien.lager@cnpf.fr – 06 74 23 41 81

CETEF et FOGEFOR 80 : Noémi HAVET 

noemi.havet@cnpf.fr – 06 89 85 78 22

Normandie :

CETEF Haute-Normandie (Eure et Seine-Maritime) :

Adrien BOCQUET (Président)

adrien.bocquet50@orange.fr

CETEF Normandie Sud (Calvados, Manche et Orne) :

Bruno ARNOULD (Président)

arnould.bruno2@orange.fr

FOGEFOR de Normandie : Béatrice LACOSTE 

et Romain MANI

beatrice.lacoste@cnpf.fr – 06.07.97.21.19

romain.mani@cnpf.fr – 06.79.45.33.61

 : correspondant-observateur DSF

Syndicat des forestiers privés

FRANSYLVA Union Régionale Hauts-de-France

27 rue d'Amiens 60200 COMPIEGNE

hautsdefrance@fransylva.fr – 07 67 27 60 08

FRANSYLVA Union Régionale Normandie

125 Av. Edmund Halley 76801 ST ETIENNE DU ROUVRAY

explorateurc@orange.fr

Autres partenaires du CNPF HDFN

Retrouvez les coordonnées de l'ensemble de nos partenaires sur notre site internet :

hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

VOS PROCHAINES RÉUNIONS

Pour vous former, vous informer et débattre.

FOGEFOR de l'Aisne et de la Somme : il reste des places !

Chaque année, le CNPF organise des sessions de formation « FOGEFOR » à destination des propriétaires forestiers novices qui souhaitent acquérir les bases de la gestion forestière durable. En 2026, trois cycles sont organisés dans les départements du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne.

Le cycle du Pas-de-Calais est complet mais vous pouvez encore vous inscrire au cycle de l'Aisne qui commencera le 12 mars avec le programme suivant :

- **12-13-14 mars** : tronc commun sur la forêt privée : présentation, interlocuteurs, essences forestières, description des sols, diagnostics de peuplements et documents de gestion durable
- **4 avril** : renouvellement des peuplements
- **5 avril** : économie et fiscalité forestières
- **23 mai** : biodiversité forestière
- **13 juin** : exploitation et vente des bois (avec l'intervention de la coopérative Ligneo)

Les inscriptions sont également toujours possibles pour le cycle de la Somme, qui a débuté mais propose toujours quelques places et également des inscriptions à la journée. N'hésitez pas à contacter l'animatrice pour rejoindre la formation.



Modalités d'inscription et programmes détaillés à retrouver sur notre site internet :

<https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/se-former-s-informer/nos-evenements/les-formationen-la-gestion-forestiere-fogefor>

Contacts animatrices :

Aisne : Tess DE BACKER – tess.de-backer@cnpf.fr – 03 22 33 52 00

Somme : Noémi HAVET – noemi.havet@cnpf.fr – 03 22 33 52 00

Pour le département de l'Oise, le Fogefor débutera en septembre 2026. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire et/ou vous informer sur le programme auprès de l'animatrice Marie Pillon (Fransylva Oise) : oise@fransylva.fr"



Retrouvez le calendrier complet des réunions ainsi que les invitations sur le site internet du CNPF HDFN : hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

ÇA BOUGE DANS NOS ÉQUIPES !

Région Normandie

Départs :

Alexandre NOLLET – Chargé de mission expérimentation

Grégoire SANSON – Chargé de mission promotion de la gestion durable et vulgarisation

Région Hauts-de-France

Départs :

Aurélié DEMETZ – secrétaire administrative

Arrivées :

Ega ZEJNA – secrétaire administrative

Meven DEWEZ – ingénieur chargé de projet européen INTERREG « Forest Wood »



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain